

CHANGEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL CIRCULAIRE CIRC-53/2007

Une nouvelle circulaire de la CNAMTS CIRC-53/2007, relative au Sauvetage Secourisme du Travail intègre :

- Les modifications relatives au nouveau programme de formation, modifications qui sont conformes au nouveau programme « Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) », remplaçant l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS), et mis en œuvre par le Ministère de l'Intérieur,
- Des modifications d'ordre administratif et organisationnel.

Vous pouvez d'ores et déjà retrouver cette circulaire, ainsi que les annexes associées et reprenant toutes ces modifications sur le site de la CNAMTS : www.ameli.fr

Concernant les **modifications techniques du programme**, elles seront reprises dans le référentiel technique SST, qui sera mis en ligne sur le site de l'INRS très prochainement, et qui sera diffusé aux moniteurs SST, dès qu'il paraîtra en version papier. **Entre autres modifications, il importe de signaler que l'utilisation d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est désormais à enseigner aux SST.**

Modifications d'ordre administratif et organisationnel :

- Formation des SST :

La formation des SST s'adresse désormais à un groupe de 4 à 10 personnes. En dessous de 4 participants, la formation n'est plus possible. En effet, la réalisation des exercices de simulation d'accident demande au moins 4 participants.

Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un temps d'apprentissage à chaque participant, la formation sera **prolongée d'une heure par candidat supplémentaire**, jusqu'à un maximum de 14 personnes. A partir de 15 participants, la session devra être dédoublée et 2 formateurs seront nécessaires.

La formation des SST dure **12 heures de face à face pédagogique**, auxquelles il convient d'ajouter 2 heures pour l'étude des risques spécifiques, le cas échéant. **L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.**

- Recyclage des SST :

Les SST doivent être recyclés **dans les 12 mois qui suivent leur formation initiale. Après le premier recyclage, la périodicité des suivants est fixée à 24 mois.** Toutefois, il appartiendra à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.

La durée préconisée pour un recyclage est de **4 heures**. Il s'adresse à un groupe de **4 à 10 personnes** certifiées SST. Au-delà de 10 participants, le recyclage sera **prolongé d'une demi-heure par candidat supplémentaire**, jusqu'à un maximum de 14 personnes. A partir de 15 participants, la session devra être dédoublée et 2 formateurs seront nécessaires.

- Passerelle PSC1 → SST :

Les titulaires de l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » de moins de 2 ans peuvent obtenir le certificat SST. Pour cela ils doivent **valider un module complémentaire d'une durée de 4 heures, et participer à un recyclage SST.**

- SST → PSC1 :

Les titulaires du certificat SST, à jour de leurs obligations de formation continue, sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ».

La plupart des documents concernant les formations et recyclages SST ont évolué ou sont en cours d'évolution.

Dans l'attente pour vous de recevoir ces nouveaux documents, sachez qu'ils seront très prochainement téléchargeables sur le site de l'INRS : www.inrs.fr

Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST



Formation du au Lieu

Nom du candidat : Prénom

Candidat(e) Validé(e)	OUI	NON
----------------------------------	------------	------------

1 case « non » cochée entraîne une non-validation de la formation				
A	Capacités évaluées lors de l'apprentissage	Acquises		Observations
	L'apprenant est capable de :	oui	non	
THEMES	PROTEGER			
	Identifier les dangers et les personnes exposées *			
	Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation *			
	Effectuer un dégagement d'urgence par traction de la victime			
	Identifier les signaux d'alerte aux populations #			
	EXAMINER			
	Rechercher et apprécier un saignement abondant			
	Apprécier l'état de conscience			
	Apprécier la respiration			
	FAIRE ALERTER			
Donner un message d'alerte*				
SECOURIR				
1	Effectuer une compression manuelle directe			
	Poser un tampon relais			
2	Effectuer la compression d'une narine qui saigne **			
	Donner des claques dans le dos adaptées à l'adulte et à l'enfant			
	Faire des compressions abdominales adaptées à l'adulte et à l'enfant			
	Donner des claques dans le dos adaptées au nourrisson			
3	Faire des compressions thoraciques adaptées au nourrisson			
	Mettre au repos (malaises) **			
	Arroser une brûlure **			
	Maintenir la tête (traumatismes) **			
	Mettre en position d'attente demi-assise (plaie au thorax) **			
4	Mettre en position d'attente jambes surélevées (plaie de l'abdomen) **			
	Nettoyer une plaie simple **			
5	Libérer les voies aériennes			
	Mettre en position latérale de sécurité (PLS)			
	Effectuer une RCP et une défibrillation (DAE) adaptés à l'adulte			
	Effectuer une RCP et une défibrillation (DAE) adaptés à l'enfant			
	Effectuer une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) adaptée au nourrisson			

B	1 « non » dans un cas concret (sauf dans la partie prévention) invalide le cas. 2 cas concrets non validés, dont 1 en Synthèse, entraînent une non-validation de la formation								
	CAS CONCRETS	n°1		n°2		n°3		Synthèse	
	N° du thème traité =>								
	Résultats attendus	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	Le secouriste, le(s) témoin(s) et la victime sont en sécurité								
	L'action effectuée sur la victime est appropriée								
	Les secours ont été alertés								
	La persistance du résultat et l'apparition d'autres signes sont vérifiés								
	Prévention (1 « non » coché dans cette partie n'invalide pas le cas)	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	Le SST propose un moyen de prévention pertinent ##								

Légende	oui	L'action exécutée est conforme au référentiel
	non	L'action n'est pas conforme au référentiel ou n'a pas été exécutée
	*	Si l'apprentissage n'a pas permis de faire une évaluation individuelle sur cette capacité, l'évaluation se fera sur le premier critère d'évaluation du cas concret
	**	Action ne nécessitant pas d'apprentissage systématique pour sa bonne exécution
	#	Apprentissage ne nécessitant pas d'évaluation individuelle
	##	Le SST propose un moyen de prévention adapté au cas concret et conforme aux principes généraux de prévention

Ce document doit être tenu à disposition du médecin du travail et du représentant de l'organisme ou du service gérant l'activité SST.
Il doit être conservé par l'organisme dispensateur de la formation jusqu'au prochain recyclage.

Date :
Signature du candidat :

Date
Signature du moniteur :

Utilisation de la Fiche Individuelle de suivi et d'évaluation du SST

Cette fiche comporte deux parties : une partie **A** correspondant aux capacités évaluées lors de l'apprentissage et une partie **B** concernant l'évaluation du comportement du SST dans les cas concrets.

1 case « non » cochée entraîne une non-validation de la formation				
A	Capacités évaluées lors de l'apprentissage	Acquises		Observations
	L'apprenant est capable de :	oui	non	
	PROTEGER			
	Identifier les dangers et les personnes exposées *			
	Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation *			
	Effectuer un dégagement d'urgence par traction de la victime			
	Identifier les signaux d'alerte aux populations #			
	EXAMINER			
	Rechercher et apprécier un saignement abondant			
	Apprécier l'état de conscience			
	Apprécier la respiration			
	FAIRE ALERTER			
	Donner un message d'alerte*			
	SECOURIR			
1	Effectuer une compression manuelle directe			
	Poser un tampon relais			
	Effectuer la compression d'une narine qui saigne **			
2	Donner des claques dans le dos adaptées à l'adulte et à l'enfant			
	Faire des compressions abdominales adaptées à l'adulte et à l'enfant			
	Donner des claques dans le dos adaptées au nourrisson			
	Faire des compressions thoraciques adaptées au nourrisson			
	Mettre au repos (malaises) **			
	Arroser une brûlure **			
3	Maintenir la tête (traumatismes) **			
	Mettre en position d'attente demi-assise (plaie au thorax) **			
	Mettre en position d'attente jambes surélevées (plaie de l'abdomen) **			
	Nettoyer une plaie simple **			
4	Libérer les voies aériennes			
	Mettre en position latérale de sécurité (PLS)			
5	Effectuer une RCP et une défibrillation (DAE) adaptés à l'adulte			
	Effectuer une RCP et une défibrillation (DAE) adaptés à l'enfant			
	Effectuer une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) adaptée au			

Suivi des apprentissages

Dans la partie **A**, l'apprenant ou le formateur devra cocher la case « oui » correspondant à chaque apprentissage effectué correctement par l'apprenant.

Si l'apprenant est absent de la formation pendant ces séances d'apprentissage, s'il refuse d'y participer ou s'il est dans l'impossibilité d'exécuter correctement la technique demandée, la case « non » doit être cochée.

Les capacités dont les cases sont signalées par « ** » correspondent à des gestes ou des actions ne nécessitant pas un apprentissage systématique. Si toutefois ces capacités sont mises en pratique lors de la formation, l'apprenant ou le formateur pourra cocher ces cases.

1 « non » dans un cas concret (sauf dans la parti prévention) invalide le cas. 2 cas concrets non validés, dont 1 en Synthèse, entraînent une non-validation de la formation									
B	CAS CONCRETS	n°1		n°2		n°3		Synthèse	
	N° du thème traité =>	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	Résultats attendus								
	Le secouriste, le(s) témoin(s) et la victime sont en sécurité								
	L'action effectuée sur la victime est appropriée								
	Les secours ont été alertés								
	La persistance du résultat et l'apparition d'autres signes sont vérifiés								
	Prévention (1 « non » coché dans cette partie n'invalide pas le cas)	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	Le SST propose un moyen de prévention pertinent ##								

Évaluation lors des cas concrets

Dans la partie **B** du document, le moniteur va enregistrer l'évaluation des acquis de l'apprenant dans des cas concrets, selon les quatre critères définis. Une case « non » cochée dans un cas

concret invalide le cas. Les cases « non » cochées dans la partie « Prévention » du cas concret n'ont pas d'influences sur la validation du cas. Plusieurs cas concrets invalidés au cours de la formation ne sont pas éliminatoires(cas n°1, 2 ou 3).

Mais deux cas concrets invalidés dont celui de synthèse sont éliminatoires.

Validation de l'apprenant

Candidat(e) Validé(e)	OUI	NON
----------------------------------	------------	------------

Si 1 case « non » est cochée dans la partie **A** ou 2 cas concrets invalidés, dont celui de synthèse, dans la partie B, la formation n'est pas validée et il n'y a pas délivrance d'un certificat de Sauveteur Secouriste du travail.



NOTIFICATION D'OUVERTURE D'UNE SESSION DE SST



FORMATION PSC 1 ⇒ SST RECYCLAGE

DISPENSATEUR DE LA FORMATION : ENTREPRISE ORGANISME

..... N° Convention : SST

Adresse : N° SIRET :

Tél. : Fax : N° Déclaration d'activité :

MONITEUR DE LA SESSION : Tél. :

N° Carte Moniteur : date du dernier recyclage :

S'agit-il de la première formation dispensée par le moniteur ? OUI NON

NOMS et ADRESSE DE(S) ENTREPRISE(S)	N° SIRET

Adresse des cours : N° de session :

..... Tél. : Nombre de candidats : (4 mini/14 maxi)

REPARTITION DES SEANCES

Date	Heure début	Durée	Date	Heure début	Durée

Durée totale de la formation (y compris risques spécifique à l'entreprise) :heures

MEDECIN(S) DU TRAVAIL : (Nom et prénom)	Informé(s) de cette session le :

LE RESPONSABLE DU DISPENSATEUR DE LA FORMATION

Nom : Prénom :

Fait à : Le : Signature :